



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

22 MARS 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



24054587

N d'entreprise : 0403 054 893

Nom

(en entier) : Guerbet

(en abrégé)

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Avenue des Communautés 110, 1200 Woluwé-Saint-Lambert,
Belgique

Objet de l'acte : Remuneration du Commissaire aux comptes

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2024:

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, que la rémunération de Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL, commissaire aux comptes de la Société, nommé pour une période de trois (3) ans lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 31 octobre 2023, s'élèvera à EUR 24 000 pour l'exercice comptable 2023. Les honoraires proposés s'entendent hors TVA, débours locaux et contributions fixes (EUR 40/an) et variables (1,8% des honoraires annuels) à verser à l'institut des Réviseurs d'Entreprises. Les débours locaux sont fixés forfaitairement à 3% des honoraires annuels. Les honoraires relatifs aux exercices comptables 2024 et 2025 seront indexés annuellement sur base de l'indice santé calculé à partir de la date de l'assemblée générale des actionnaires.

Ali Safi

Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/04/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)